

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EURALTECH

(Eurolist)

Par courrier du 14 avril 2006, reçu le 18 avril, complété par un courrier du 28 avril 2006, la société Prédica Europe Succursale France (50/56 rue de la Procession - 75015 Paris)¹, contrôlée par Crédit Agricole SA, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2006, par suite de la cession d'actions EURALTECH sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de cette société et détenir, au 11 avril 2006, 872 593 actions EURALTECH représentant autant de droits de vote, soit 4,60% du capital et 3,62% des droits de vote de cette société².

¹ Les titres EURALTECH étaient initialement détenus par la société Federlux avant son absorption par Predica.

² Sur la base d'un capital composé de 18 976 156 actions représentant 24 109 218 droits de vote.